

BUT

- Dynamiser, soutenir et valoriser la pratique artistique inclusive.

CONSTAT

- La loi du 13 août 2004 a confirmé les Départements dans leur rôle de chef de file de l'action médico sociale et notamment pour l'aide aux personnes en situation de handicap tant sur les soins, l'insertion professionnelle que sur l'insertion sociale et l'inclusion de la personne en situation de handicap dans la vie de la cité. C'est ce cadre qu'un certain nombre d'associations, d'établissements d'enseignement, de compagnies artistiques, de lieux de diffusions ont mis en œuvre des initiatives, des actions, des offres pratiques artistiques et culturelles inclusive.
- Les 2 lois sur l'accessibilité (2005 et 2015) précisent que l'ensemble des citoyens, quel que soit son handicap, doit avoir accès à la vie public et à l'information. Malgré de nombreux efforts, on s'aperçoit que, tout comme le grand public, la personne en situation de handicap n'a pas toujours accès à l'information. Il s'agit de développer la communication notamment sur les offres qui lui sont destinées directement et/ou ce qui est accessible en fonction du handicap.
- Il s'agit d'une part de valoriser toutes les initiatives et d'autre part d'en initier d'autres afin d'avoir des offres de pratiques artistiques et culturelles sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin. Ce type d'action servira à l'ensemble de la population.

OBJECTIFS

- Mailler le territoire en proposition d'accessibilité afin de permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir le choix de leur pratique artistique ;
- Améliorer, valoriser, dynamiser l'accueil des personnes en situation de handicap dans les lieux de pratique artistique ;
- Développer une stratégie de communication en commun, inclusif valorisant les pratiques artistiques et culturelles accessibles dédiées aux personnes en situation de handicap et leur entourage ;
- Actualiser et augmenter les connaissances des professionnels accueillant les personnes en situation de handicap et leur entourage.

BENEFICIAIRES

- Publics : les personnes en situation de handicap et leurs entourages, les professionnels accueillants des personnes en situation de handicap, les bénévoles d'association.
- Contributeurs : le Centre de Ressources Culture et Handicap, la Maison de l'Autonomie, associations de soutien aux personnes en situation de handicap, association d'enseignement et de pratique artistiques...

ACTIONS ENVISAGEES

- Etat des lieux de l'enseignement et de la pratique artistique au regard de la prise en compte des personnes en situation de handicap au sein des structures concernées ;
- Recensement des dispositifs d'aide existants pour permettre l'accessibilité tant pour les personnes que pour les établissements/structures/associations ;
- Accompagnement des structures médico-sociales et culturelles afin de développer des projets spécifiques d'établissements (méthodologie-évaluation) et d'orienter vers les dispositifs de financement ;
- Développement d'échanges interprofessionnels à travers des parrainages-tutorat- coaching- co formation entre pairs ;
- Création de réseau territorial de professionnels et de personnes en situation de handicap, coordonné par le CRCH, afin de soutenir, d'accompagner, de communiquer, de partager sur les projets transversaux, la collaboration et les bonnes pratiques ;
- Organisation de journées d'échanges sur l'ensemble du territoire pour permettent de valoriser les initiatives et de communiquer sur les offres spécifiques à destination des professionnels et du grand public ;
- Elaboration d'une charte de valeurs et de labellisation sur le modèle de « Tourisme et Handicap » et des supports de communication adaptés inclusifs ;
- Formations.

EVALUATION

- A construire par action, avec les contributeurs des groupes de travail : réalisation des actions, augmentation du nombre de personnes en situation de handicap dans des pratiques artistiques...